



Conseil de sécurité

Distr. générale
4 juin 2010
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 6331^e séance (privée) du Conseil de sécurité

**Tenue à huis clos au Siège, à New York,
le vendredi 4 juin 2010, à 10 h 30**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal :

« Le 4 juin 2010, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 6331^e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police ont entendu un exposé présenté, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, par M. Atul Khare, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix.

Les membres du Conseil, M. Khare et les représentants des pays participants ont eu un échange de vues. »

